

Lyon, le 2 décembre 2014

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

- Désignation d'un secrétaire de séance : M.HEKIMIAN
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. FENECH, Mme MICHAUX.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. DAVID : pouvoir de M. FENECH ; M. GRACI : pouvoir de Mme MICHAUX.

ABSENTS

M. BLACHE ouvre la séance à 18h30.

M. BLACHE propose de désigner M.HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M.HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

-*-*-

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-*-*-

M. le Maire passe la parole à Mme CROIZIER pour qu'elle présente le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon. Il indique toutefois que ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote mais vise à une information des conseillers.

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Elle rappelle que les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD (Décret du 17 juin 2011).

Cette 4^e édition change sa structure au profit d'une présentation de la situation du développement durable à la Ville, à travers l'action des directions et des services municipaux. Cette formule s'appuie sur l'organigramme de la Collectivité. Chaque Direction présente ainsi le contexte de son intervention en matière de DD, ses chiffres clés et les actions marquantes de l'année 2013.

La grille de lecture du rapport repose sur 12 thématiques, illustrant de manière concrète la manière dont se décline cette notion dans l'action municipale : la Solidarité et Cohésion Sociale ; Santé – Environnement ; Tranquillité – Prévention ; Participation Citoyenne ; Maitrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre (GES) ; Economie Durable - Commande responsable ; Développement Culturel ; Enfance - Education ; Biodiversité - Espaces Verts et Nature ; Mobilité ; Sensibilisation, Education, Formation ; à l' Egalité et diversité.

Par ailleurs, 11 actions présentées sont les suivantes : les balades solidaires ; les clauses sociales et d'insertion dans la commande publique, les démarches participative, la Duchère, comme éco-quartiers, la mise à disposition de 2 hébergements d'urgence pour femmes victimes de violences, risques sanitaires et environnementaux dans les jardins : l'information aux jardiniers, l'aménagement du parc Blandan, l'installation de brise-soleil photovoltaïques pour le Groupe Scolaire Montbrillant , Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur 13 immeubles anciens, élaboration du projet de Contrat Local de Santé, aménagements en faveur de la biodiversité et renforcement de la trame verte sur le quartier Champvert.

Enfin le rapport reprend la rubrique « les chiffres clés » et des indicateurs du développement durable.

Mme CROIZIER considère que ce document est plutôt une mise en valeur des services par un rapport d'activité, un peu inventaire à la Prévert, plutôt qu'une vraie vision du développement durable d'une collectivité comme Lyon qui manque d'ambition.

Cette année encore, elle regrette que la ville ne se soit toujours pas dotée d'un agenda 21, prétextant l'existence de celui du Grand Lyon. Des villes comme Rillieux ou Collonges ont pourtant elles, depuis plusieurs années un agenda 21 propre, et complémentaire de celui du Grand Lyon. Lyon n'est pas influente, ni référent en matière de développement durable comme Nantes, par exemple, Capitale verte de l'Europe en 2013.

Elle apporte une 2^{de} remarque rapide sur l'absence dans ce rapport des actions du 6^{ème} arrondissement. Elle rappelle la biennale de l'écologie réalisée avec les conseils de quartier, associant sa collègue Anne-Claire PECH sur une journée consacrée aux emplois verts ou verdissants pour les personnes en insertion, avec la Maison de l'Emploi et de la formation, l'accueil de TIG (elle n'est pas convaincue de leur place dans ce rapport, mais ils y sont...), les mesures prises pour le public malentendant, les actions de son collègue Marc Laupies, en matière de collecte de tri, d'opération du Cendrier d'Or et de récupération des 350 t/an de textiles et bien entendu la démarche pionnière de dématérialisation des conseils...

Elle souligne que le 6^{ème} arrondissement n'est pas absent de cette démarche et continuera de souhaiter une ville plus ambitieuse en ce domaine.

Rapport 06.14.075- Budget Primitif 2015 - Vote de l'état spécial

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle que les articles L 2511-37 et 38 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient le détail des recettes de fonctionnement de chaque conseil d'arrondissement dans l'état spécial d'arrondissement et que celles-ci sont constituées d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation local. Il demande que soit examinée l'attribution par la Ville de Lyon des deux dotations versées au 6^{ème} arrondissement pour 2015, soit :

- Pour la Dotation de Gestion locale :398 101 €
- Pour la Dotation d'Animation Locale : 48 144 €

Soit un total de 446 245 € inscrit au budget primitif 2015.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.076 - Adoption du projet éducatif de territoire (PEDT) 2014-2017 - Autorisation de signer la convention

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit de la transformation du PEL (projet éducatif local) existant sur la Ville depuis 2001, pour le mettre en conformité avec la réforme des rythmes scolaires.

L'article 8 de e PEDT rend obligatoire la mise en place d'une évaluation. Le 6^{ème} Arrondissement sera très vigilant quant à l'organisation de cette évaluation et très attentif quant aux résultats.

Compte tenu des positions de l'arrondissement sur cette dite réforme comme cela a été exprimé lors, je vous propose de voter contre cette délibération.

Mme SERVIEN, Mme MICHAUX Mme HAZERAN, M. GRACI votent POUR.

Le groupe M. HAVARD Génération Lyon 6^e, M. HEKIMIAN votent CONTRE.

LE RAPPORT EST REJETÉ.

Rapport 06.14.077 - Programmation classes transplantées janvier-juin 2015 - Complément programmation temps scolaire et périscolaire 2014

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

Il indique que le projet de délibération relatif à la Programmation des classes transplantées janvier-juin 2015 en Complément de la programmation temps scolaire et périscolaire 2014 est soumis aujourd'hui pour avis au Conseil d'arrondissement.

La Ville de Lyon a mis en place un dispositif de financement des projets de classes de découvertes des écoles élémentaires. Ce programme offre trois possibilités :

- 2 jours en classe sciences sur le site de l'école Olympe de Gouge (8^e arrondissement) ;
- 2 jours ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône et découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges ;
- 2 à 5 jours sur des séjours « libres », projets élaborés par les enseignants.

Pour le 6^{ème} Arrondissement, le programme qui est proposé, concerne 19 classes (2 classes péniche, 6 classes sciences, 11 classes en projet libre), soit plus de 500 enfants pour un budget total, y compris les vacances correspondant aux indemnités enseignants accordées aux séjours libres et péniche) de 47460 €.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions complémentaires relatives à l'année scolaire 2014-2015 une subvention de 700 € est accordée à l'école maternelle A Remond située dans le quartier Bellecombe pour leur action « Gai Savoir ».

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.078 - Lyon 6e - 73 rue Vauban - Cession de 4 lots de copropriété à usage d'appartement, deux caves et un grenier au profit de la société Actys patrimoine. El 06071- N° inventaire 06071B002

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne la proposition de cession partielle de biens de la Ville de Lyon au sein de l'immeuble situé 73 rue Vauban à Lyon.

Il s'agit de lots devenus vacants après le départ de la SEPR, à usage d'appartement, grenier et caves, l'appartement ayant une surface d'environ 168 m².

A l'issue de négociations immobilières, la société Actys patrimoine représentée par M. Patrick Duba, gérant a proposé d'acquérir ces lots pour un montant de 450 000 euros sachant que France domaine a évalué ce bien à 330 000 euros.

Il est précisé que l'appartement nécessite de nombreux travaux.

Elle souligne des interventions à plusieurs reprises de la Mairie du 6^e auprès de la Mairie centrale sur ce dossier et se réjouit de voir cette surface inoccupée depuis de nombreuses années enfin vendue.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.079- Attribution d'une subvention de 15 000 euros à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, pour l'organisation de la Biennale Européenne de l'Artisanat

M. BRUN présente ce rapport.

Il s'agit, dans ce dossier, de la première édition de la Biennale Européenne de l'Artisanat qui se déroulera du 20 au 23 novembre 2014, au Centre de Congrès à la Cité Internationale de Lyon. Celle-ci est organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône. Les artisans présenteront leurs savoir-faire durant quatre jours exceptionnels, rythmés par des tables rondes, des animations, la présence d'apprentis et artisans européens.

Plus de 200 métiers seront représentés formant quatre secteurs : les artisans des saveurs - du bâtiment - de la fabrication et des services. On pourra découvrir, à cette occasion, différents aspects de l'artisanat: l'économie, la formation, l'emploi, l'excellence, l'histoire et l'art.

Cette Biennale invitera le grand public à se familiariser à l'évolution des métiers et l'innovation...

Une "Avenue des Métiers d'Art" accueillera 50 professionnels pour une exposition-vente de produits uniques et originaux : 6 000 m² d'exposition, plus 35 000 personnes sont attendues dont 12 000 professionnels.

- Le jeudi 20 novembre : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône récompense celles et ceux qui ont apporté leur contribution aux valeurs défendues par l'Artisanat ;
- vendredi 21 novembre : l'ensemble de l'apprentissage, jeunes, familiers et entreprises seront mis à l'honneur ;
- samedi 22 novembre : une soirée de gala avec la remise des Trophées de l'Artisanat pendant laquelle 40 chefs d'entreprises européens faisant partie des "4 Moteurs pour l'Europe" (Lombardie-Bade Wurtemberg - Catalogne - Rhône-Alpes) auquel est ajoutée la Région de Malopolska en Pologne seront mis à l'honneur.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône pour l'organisation de la Biennale.

M. HEKIMIAN demande s'il y a d'autres groupements et estime qu'il serait important d'avoir une meilleure vue de projets.

**M. HEKIMIAN vote CONTRE.
LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.**

Rapport 06.14.80- Attribution d'une subvention à l'Association Chambre de Commerce France-Israël Rhône-Alpes (CCFI-RA) - Année 2014

M. BRUN rapporte ce projet de délibération.

L'Association « Chambre de Commerce France-Israël Rhône-Alpes », fondée en 1997 et homologuée au titre des Chambres de commerces françaises, est l'émanation directe de la Chambre de Commerce France-Israël installée à Paris. Visant à renforcer les échanges économiques entre Lyon et Israël, elle a su diversifier ses activités en favorisant le développement de partenariats dans le secteur de la recherche scientifique. Elle déploie de nombreuses activités et propose des cycles de conférences en présence d'industriels et de chercheurs français et israéliens.

Pour l'année 2014, le programme d'actions prévisionnel de l'Association s'articulera autour de :

- l'organisation à Lyon d'un spectacle chorégraphique franco-israélien ;
- la participation au Salon Biovision ; au Salon Pollutec avec la mobilisation et l'accompagnement d'entreprises israéliennes ;
- l'organisation d'une mission culturelle ;
- la diffusion d'une Newsletter semestrielle et de la mise à jour régulière du site internet ;

- les Rendez-vous Carnot.

La Ville de Lyon propose d'allouer une subvention de 2 500 euros à l'Association «CCFI-RA» pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.081 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et Animations 2014 : attribution de subventions d'un montant total de 37 814 euros (Illuminations) et 13 665 euros (Animations) aux Associations de Commerçants

M. BRUN est rapporteur du dossier.

Lors de notre séance du mois d'octobre, nous avons attribué un certain nombre de subventions aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations et des animations de fin d'année. Il s'agit aujourd'hui d'attribuer certains compléments de subventions pour un montant de 37 814 € pour les illuminations et 13 665 € pour les animations.

Dans le 6^e arrondissement, il s'agit d'une association « lafayette commerces » située 15 cours lafayette. Celle-ci a déposé une demande de 8 552 € uniquement dans le cadre des illuminations.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.082 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Elle rappelle que les relations contractuelles entre les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance et la Ville de Lyon sont formalisées dans des conventions triennales précisant les conditions d'attribution et le montant de la subvention allouée. Il convient aujourd'hui de signer de nouvelles conventions, notamment dans le 6^e arrondissement avec le Nid d'Ange, le RAM Canne à Sucre et Cadet Bretelle

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.083 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 8 500 euros à la section football américain de l'Eveil de Lyon "Les Gones de l'Eveil de Lyon" - Signature d'une convention mixte avec cette association

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il rappelle les difficultés de la section football américain de l'Eveil de Lyon pour trouver à Lyon un terrain adapté à la pratique de cette discipline sportive. Il indique que l'Université de la Doua vient de donner son accord pour la location et l'aménagement d'un terrain de sport situé sur son campus.

L'Association prendra en charge sur ses fonds propres l'achat et la pose de poteaux de rugby à installer sur ce terrain.

Pour ce qui est de la location du terrain, l'Association a formulé une demande d'aide financière auprès de la Ville de LYON

Il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 8 500 €.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.084 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau

M. SIMOND présente ce rapport.

Depuis 2001, la Ville de Lyon aide financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. La prochaine fois, il s'agira de Rio 2016. Le Ministère de la Santé et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention de parrainage fixe les droits, les devoirs de chacun et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.085 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » pour l'organisation des 10 ans du festival de la Bande dessinée – Approbation d'une convention d'application

Mme DARBON présente ce rapport.

Il s'agit ici l'aide financière de l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » sollicitée auprès de la Ville de Lyon pour célébrer les 10 ans de l'édition du Festival de la Bande Dessinée dès le mois de janvier. Le festival Lyon BD proposera du mois de janvier 2015 jusqu'au mois de juin 2015, un événement par mois portant le label « 10 ans de Lyon BD Festival ».

Il est prévu de présenter des projets internationaux et la bande dessinée sera présente dans les institutions culturelles majeures de la ville.

Différentes manifestations sont prévues : en Janvier 2015, Les 24h de la BD à Lyon ; en Février : La bande dessinée sera au musée gallo-romain de Fourvière ; en Mars : ce sera au musée des Beaux-Arts ; en Avril : Lyon BD s'exporte avec la participation des artistes Québécois et Espagnols ; en Mai : le Record du monde de la BD sur 1 km pour finir avec le festival qui aura lieu les 12, 13, et 14 juin 2015.

Il est proposé d'allouer une subvention de 13 000 € à l'association.

Mme DARBON note qu'il n'y a pas de manifestation dans le 6^e

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.086 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014

Mme DARBON est rapporteur du dossier.

Différentes manifestations ont lieu pendant les 4 jours des illuminations.

Elle rappelle que dans le 6^e arrondissement, c'est l'association Théâtre des Asphodèles qui organisera « La Parade du Ciel ». Une déambulation sera organisée qui aura pour thème le système solaire avec ses planètes et ses étoiles et même une galaxie imaginaire. Des artistes manipulateurs deviendront le soleil, la Terre, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Le public pourra participer en devenant astéroïdes, étoiles, comètes, planètes imaginaires etc. Cette parade partira de la place Kléber pour un trajet d'environ un kilomètre, la parade arrivera à la Passerelle du Collège pour construire une galaxie imaginaire. On pourra alors admirer le feu d'artifice pris en charge par l'arrondissement.

Il est attribué une somme de 9 000 € à l'association pour l'organisation de la parade.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Questions diverses.

M. HEKIMIAN revient sur le rapport sur le développement durable en indiquant que ce rapport a plus de 172 pages envoyé par mail. La lecture en est fastidieuse et ressemble, c'est un fait, à un inventaire à la Prévert. Il y a cependant beaucoup de choses à dire.

Sur la forme, d'une part, on est face à un catalogue plus ou moins en rapport avec son objet et il regretter qu'aucune synthèse n'ait été faite.

On y trouve des éléments de la théorie du genre et on peut se demander quel est le lien de ce sujet avec le développement durable. Certains éléments relèvent d'une idéologie en lien avec la discrimination voire une vision de l'égalitarisme. Il serait intéressant d'avoir un groupe de réflexion sur le sujet. Tout cela est préoccupant.

M. BLACHE estime qu'il faut garder une approche positive et qu'il ne sert à rien de parler de discrimination lorsqu'elle n'existe pas.

Une discrimination fait débat, c'est celle liée à l'âge et dans ce cadre, il est bien qu'il y ait une vigilance à cet égard.

M. HEKIMIAN s'interroge sur les caméras de video-surveillance. Qu'en est-il de l'installation d'autres équipements ?

M. BLACHE indique qu'il a entrepris un certain nombre de démarches pour repreciser la video-surveillance dans la suite du pont Morand, les berges et d'ajouter ensuite la place Maréchal Lyautey, Vitton-Foch auprès du Maire de Lyon. Il n'a pour le moment pas obtenu de réponse.

*

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 13 décembre 2014 à 18h30.